

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Appel à projets
JUILLET 2016



Les interventions de l'agence de l'eau Rhin-Meuse concernant les investissements pour limiter le risque de pollution ponctuelle et diffuse s'inscrivent dans le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA) du Programme de Développement Rural Régional.

LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE POUR LIMITER LE RISQUE DE POLLUTION PONCTUELLE ET DIFFUSE D'ORIGINE AGRICOLE

Le PCEA fonctionne par appel à projets. Les dossiers de demande d'aides sont à déposer dans les DDT, puis sont soumis en comité de sélection.

SUR LES ZONES IMPACTÉES PAR LES POLLUTIONS DIFFUSES AGRICOLES (70% de la surface du bassin Rhin-Meuse)

- **matériels alternatifs à l'utilisation d'herbicides** (bineuse, système de guidage de bineuse, herse étrille, houe rotative...)
- **matériels permettant de sécuriser l'utilisation des pesticides à l'exploitation** (aire de lavage et remplissage des pulvérisateurs, systèmes de traitement des effluents phytosanitaires...)

Modalités :

Ces matériels sont finançables à hauteur de 40% de subvention (Agence de l'eau + Feader). Possibilité d'un bonus de 20% sur les projets collectifs (GIEE, CUMA, associations, collectivités...). Plafond de 40 000 € d'aides cumulées pour un projet individuel
Plafond de 250 000 € d'aides cumulées pour un projet collectif





SUR LES ZONES PRIORITAIRES ET NOTAMMENT LES CAPTAGES DÉGRADÉS

- **matériels permettant l'entretien, la récolte et le séchage de l'herbe** (rabots, herse ou régénérateurs de prairies, auto-chargeuse, faucheuse, faneuse, andaineur, enrubanneuse, pick-up herbe pour ensileuse, installation de séchage en grange), sous réserve de maintenir ou d'augmenter les surfaces en herbe sur l'aire d'alimentation du captage.
- **matériels permettant d'implanter des cultures avec un écartement interrang suffisant pour pratiquer le désherbage mécanique** (semoir mono-graine), sous réserve de justifier d'une diversification de l'assolement et de disposer d'un matériel de désherbage mécanique.
- **matériels permettant d'implanter des cultures sous-couverts permettant de limiter fortement l'utilisation de pesticides** (semoir semis direct), sous réserve de justifier d'une diversification de l'assolement et de disposer d'un matériel de destruction de couverts mécanique.

Modalités :

Ces matériels sont finançables uniquement sur les aires d'alimentation de captage à hauteur de 40% de subvention (Agence de l'eau + Feader).

Possibilité d'un bonus de 20% sur les projets collectifs (GIEE, CUMA, associations, collectivités...).

Plafond de 40 000 € d'aides cumulées pour un projet individuel

Plafond de 250 000 € d'aides cumulées pour un projet collectif

contacts

Pascal Vauthier (secteur Alsace)
03 87 34 48 82
pascal.vauthier@eau-rhin-meuse.fr

François Didot (secteur Lorraine)
03 87 34 46 29
francois.didot@eau-rhin-meuse.fr

Fabien Potier (secteur Lorraine)
03 87 34 48 86
fabien.potier@eau-rhin-meuse.fr

Aline Moretti (secteur Champagne-Ardenne)
03 87 34 46 55
aline.moretti@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr

